

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 15 septembre (15/09/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représentée par Mme CASTRO), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHEs), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, **Adjoint**,
M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme STOCCO Nicole est nommée secrétaire de séance.

M. GUILLAMAT ne prend pas part au vote.

16 – 15 Septembre 2011

VENTE DE LA PARCELLE CO 509 ET D'UN DELAISSE DE DIGUE CO 416P A LA S.A.S. BOYER

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu la proposition d'achat de la part de la S.A.S BOYER pour la parcelle CO 509 située Zone Borde Rouge, d'une superficie de 8 411 m², composée de terres, d'une maison d'habitation et d'un ancien hangar ;

Vu la proposition d'achat de la part de la S.A.S BOYER pour une partie du délaissé de digue cadastré CO 416 (p), d'une superficie de 158 m².

Considérant que la parcelle cadastrée CO 509 et que le délaissé de digue cadastré CO 416 (p) représentent un intérêt pour le futur acquéreur.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée section CO n° 509 située Zone Borde Rouge d'une surface de 8 411 m² et composée de terres, d'une maison d'habitation et d'un ancien hangar.

APPROUVE la vente d'une partie du délaissé de digue cadastré section CO n° 416 (p) situé Zone Borde Rouge d'une surface de 158 m².

DIT que le délaissé de digue fera l'objet d'une servitude au profit de la Commune pour l'entretien de ladite digue et ne sera pas clôturé.

DIT que la vente aura lieu moyennant le prix de 150 000 €uros dont le versement se fera comme suit :

- 50 000 € à la signature de l'acte en 2011
- 50 000 € en juin 2012
- 50 000 € en juin 2013.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature tous les actes et pièces nécessaires à l'accomplissement de cette vente.

Pour copie conforme
Moissac le 16 Septembre 2011



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :